

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2016

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Le Conseil Municipal de la Commune de MALVALETTE s'est réuni le 07 avril 2016 sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean Philippe MONTAGNON.

## - BUDGETS :

- ✓ Approbation des Comptes de gestion 2015 des budgets commune, assainissement et C.C.A.S.

Vote à l'unanimité.

- ✓ Vote des Comptes Administratifs 2015 des budgets commune, assainissement et C.C.A.S.

Vote à l'unanimité

## ➤ Résultat Budget Commune :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés			190 775.54€	
Opérations exercice	351 170.26 €	427 892.90 €	231 463.67 €	345 534.00 €
RAR				25 620.80 €
TOTAL	351 170.26 €	427 892.90 €	422 239.21 €	371 154.80 €
Résultat de l'exercice	<b>+ 76 722.64€</b>		-	<b>51 084.41 €</b>
Résultat global	<b>+ 25 638.23 €</b>			

## ➤ Résultat Budget Assainissement :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		18 767.71 €		36 306.16 €
Opérations l'exercice	25 168.01 €	21 389.18 €	135 202.88 €	139 563.16 €
RAR			12 810.02 €	33 025.00 €
TOTAL	25 168.01 €	40 156.89 €	148 012.90 €	208 894.32€
Résultat de l'exercice	<b>+ 14 988.88 €</b>		<b>+ 60 881.42 €</b>	
Résultat global	<b>+ 75 870.30 €</b>			

## ✓ Résultat Budget C.C.A.S :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	dépenses	recettes
Résultats reportés		506.66 €
Opérations de l'exercice	2 514.76 €	3 000.00 €
TOTAL	2 514.76 €	3 506.66 €
Résultat de l'exercice	<b>+ 991.90 €</b>	

✓ **Affectation des résultats 2015.**

Vote à l'unanimité

✓ **Taux d'Imposition 2016 :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision en matière de vote des taux d'imposition pour 2016 et demande au Conseil d'en délibérer. Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour la TH, la TNB et le FB pour l'année 2016. Voici le détail des taux reconduits :

- 10.75 % pour la T.H pour un produit de 90 343 €
- 11.89 % pour le T.F.B. pour un produit de 57 976 €
- 56.10 % pour la T.F.N.B. pour un produit de 15 203 €

*Produit total attendu*

163 522 €

Vote : 9 pour et 3 contre

✓ **Etat de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la T.E.O.M**

Le taux de la T.E.O.M a été voté précédemment à 12.88 % compte tenu de la base prévisionnelle de 509 036 € le produit attendu s'élève à 65 564 € pour 2016.

✓ **Budgets :** Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les Budgets Primitifs 2016.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les dits Budgets pour la Commune et l'Assainissement.

Vote à l'unanimité

Le conseil d'Administration adopte le budget 2016 du CCAS.

✓ **Consultation de banques**

Monsieur le Maire rappelle que des emprunts sont prévus dans les budgets commune et assainissement, il demande au conseil le lancement de consultation des banques.

Vote à l'unanimité

**BRUAILLES :**

- ✓ Création de la Commission d'Appel d'Offres pour le groupement de commandes avec le S.I.A.E.P.H : Monsieur Michel BES se présente comme candidat pour le poste de titulaire et Monsieur Patrick BUISSON comme suppléant.

Vote à l'unanimité

- ✓ Syndicat Départemental d'énergies (S.D.E):

Monsieur Le Maire rappelle que des Travaux d'éclairage public sont prévus à Bruailles et au Cros Un avant- projet de ces travaux a été réalisé en accord le **S.D.E** de la Haute Loire auquel la commune a transféré la compétence Eclairage public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions actuelles s'élève à : **22 707.31 € HT**. Conformément aux décisions prises par le comité, le Syndicat Départementale prend en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55 % soit : **22 707.31 x 55% = 12 489.02 € HT**

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Vote à l'unanimité

## DOMAINES :

- Parcelle « La Grandoure » proposition de prix: réponse de Mme Peyvel Raymonde : le conseil municipal attend d'autres éléments pour rendre sa réponse et, il demande une réflexion supplémentaire. La question est donc reportée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Prix de vente chemin de « Leuche » : affaire Mme Avit / M. Caleyron : le Maire rappelle que suite au jugement rendu et à la décision administrative, la commune est en droit de vendre une partie du chemin dit de « Leuche » situé à Mayol à Mme Avit et à M. et Mme Caleyron. La commune, par courrier du 24 novembre 2015, a invité Mme Evelyne AVIT et M. et Mme Serge CALEYRON à entreprendre les démarches nécessaires, notamment, de prendre contact avec un géomètre et de se rapprocher d'un notaire de leur choix pour la rédaction des actes de vente. Ainsi, une partie de 65 m<sup>2</sup> est vendue à Mme Avit et une de 48 m<sup>2</sup> à M. et Mme Caleyron, le conseil municipal doit se prononcer sur le prix de vente.  
Après avoir ouï Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre les deux parties du chemin au prix de 28 € /m<sup>2</sup>.

Vote : 9 pour 2 contre 1 abstention

## PERSONNEL :

Une prime sera versée au prorata du temps travaillé en 2016 à l'agent Dimitri TANTINI.

Vote à l'unanimité

## BATIMENTS COMMUNAUX :

- Appartement à Bruailles : une annonce sera diffusée.
- Appartement à Mayol : une revalorisation du montant du loyer du locataire Monsieur OLLIER, à Mayol, lui sera proposée .Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la samedi 12 mars 2016, il a eu une entrevue avec Monsieur OLLIER dans lequel il lui a évoqué le fait que son loyer était très peu élevé en comparaison de ceux appliqués aux appartements situés au Bourg et à Bruailles. L'augmentation proposée à Monsieur OLLIER, une augmentation de loyer de 94.62 €, ce qui porterait le montant de son nouveau loyer à 330 €.

Vote : 10 pour 2 contre

## ✓ **Questions diverses**

1. Remplacement du poteau au Cros prévu en même temps que les travaux de Bruailles.
2. L'inauguration de la STEP de Clavières : des papillons seront distribués dans les boîtes aux lettres des villageois.
3. Une conseillère fait remarquer qu'un container collectif pour le Tri sélectif est fendu à Leitra.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BES

Séance levée à 23h20